

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En exercice : 17
Présents : 17
Votants : 17

Date de la convocation : 26 février 2025



Le 11 mars 2025 à 18 heures trente minutes, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle du Conseil, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Ay, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Président du C.C.A.S.

PRESENTS : M. CUILLERIER, M. LEQUERTIER, M. DODET, M. DOUARE, Mme QUERE, M. MASSE, Mme BRIARD, M. GUITTARD, M. BOCQUET, Mme LEMOINE, Mme BOUSCARY, Mme COLLIOT, M. FER, Mme COUSIN, Mme GERARD, M. CIMETIERE, Mme LE PERU.

M. LEQUERTIER a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°4

Objet : Vote budget primitif 2025

Les membres du Conseil d'Administration sont appelés à se prononcer sur les propositions de budget primitif 2025 présentées par le Président.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le budget primitif du CCAS doit être adopté chaque année avant le 15 avril 2025. Ce budget constitue l'acte prévisionnel de gestion permettant d'assurer le financement des actions sociales et des services à destination des habitants de la commune.

Le budget primitif pour l'exercice 2025 a été préparé en tenant compte :

- Des orientations budgétaires définies par le Conseil d'Administration,
- Des besoins sociaux recensés sur le territoire,
- Des subventions et dotations attendues,
- Des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des actions sociales.

Il s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre à 29 471,15 €,
- Section d'investissement qui s'équilibre à 4 088,06 €.

Il s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION 2025
Chapitre 011 – Charges à caractère général	16 800,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	2 300,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	0,00 €
Chapitre 65 – Charges gestion courante	9 771,15 €
Chapitre 66 – Charges financières	0,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	100,00 €

Total dépenses réelles	28 971,15 €
Chapitre 023 Virement à la section investissement	0,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	500,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	29 471,15 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION 2025
Chapitre 70 – Ventes produits	1 500,00 €
Chapitre 73 – Impôts & taxes	0,00 €
Chapitre 74 – Dotations & subventions	15 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits	550,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00 €
Total recettes réelles	16 800,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	500,00 €
Chapitre 002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	12 421,15€
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	29 421,15 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITION 2025
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	0,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	0,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	0,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	4 088,06 €
Total dépenses réelles	4 088,06 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	0,00 €
Reste à réaliser	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	4 088,06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITION 2025
Chapitre 10 Dotations fonds et réserves	0,00 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	0,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	2 000,00 €
Total dépenses réelles	2 000,00 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	500,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	1 588,06 €
Reste à réaliser	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	4 088,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025, tel que présenté.
- **D'AUTORISER** le Président à exécuter ce budget, notamment en engageant, liquidant et ordonnant les dépenses et en percevant les recettes correspondantes.
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à la Préfecture et au Trésorier, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Saint-Ay, le 11 mars 2025

Le Président du C.C.A.S

Frédéric CUILLERIER

